

LIGNES DE CONDUITE POUR LES ORGANISATEURS ET OFFICIELS

1. ENREGISTREMENT SUR LE CALENDRIER FIVA

Voir FEC art. 4

2. OBSERVATEUR FIVA

2.1. Général

Voir FEC art. 7

Le nom de l'observateur FIVA doit être inclus dans les règlements de la manifestation.

2.2. Dépenses de voyage pour aller à la manifestation ou en revenir.

L'organisateur doit rembourser directement les frais de voyage de l'observateur FIVA pour se rendre ou revenir de la manifestation, au plus tard le dernier jour de la manifestation. Le moyen de voyager sera à la discrétion de l'observateur FIVA, mais il/elle devra choisir un trajet économique vers la manifestation.

2.3. Dépenses de voyage au cours de la manifestation.

L'organisateur doit fournir à l'observateur FIVA un moyen de transport pour la durée de la manifestation. Le véhicule fourni doit être adapté à l'usage. Au cas où l'observateur utiliserait son propre véhicule, un coût de € 0,25/km sera appliqué. L'organisateur supportera les coûts de voyage.

2.4. Autres dépenses.

L'organisateur doit supporter tous les coûts normaux dus à la présence de l'observateur FIVA (excluant les dépenses personnelles, comme: le téléphone, les déplacements ne concernant pas la manifestation, les boissons, etc.).

2.5. Logement & repas

Le logement et les repas devraient être de bonne qualité.

Exigences minimales ou en accord avec l'observateur:

Si la manifestation démarre avant 18.00 heures, une réservation d'hôtel devrait être faite pour la nuit précédente.

Le logement et les repas devraient être fournis pendant la manifestation, si possible, au même endroit que les équipages

Si la remise des prix se termine après 18.00 heures, une réservation d'hôtel devrait être faite pour la nuit suivant la manifestation.

2.6. Documents.

Les organisateurs doivent fournir à l'observateur au moins deux semaines avant le départ de la manifestation:

- les règlements définitifs de la manifestation et les possibles bulletins.
- la liste provisoire des inscrits.
- l'horaire de la manifestation.

Après avoir clôturé les inscriptions, la liste des inscriptions doit être envoyée à l'observateur FIVA.

A l'arrivée sur place de l'observateur FIVA, l'organisateur lui remettra:

- le(s) road book(s).
- une carte avec l'itinéraire et les contrôles.
- une copie des autorisations des autorités des pays concernés.
- une copie de la police d'assurance

2.7. Introduction.

L'observateur FIVA devrait être présenté lors du briefing.

2.8. Fin de la manifestation.

L'observateur FIVA doit recevoir les résultats de la manifestation + tout (tous) rapport(s).

3. OFFICIELS

3.1. Liste des officiels.

Le terme "officiel" comprend les personnes suivantes, qui peuvent avoir des assistants:

- l'observateur FIVA.
- l'observateur national de la manifestation.
- le Commissaire de Course.
- le Secrétaire de la manifestation.
- les contrôleurs.
- l'officier de liaison avec les équipages.
- l'officier pour les résultats.
- les juges de fait.

D'autres officiels peuvent être nommés par l'organisateur.

3.2. Pluralité des tâches.

Lors d'une manifestation, une seule et même personne peut accomplir plusieurs tâches, pour autant qu'ils soient qualifiés pour chacune de ces tâches.

Les officiels ne seront pas éligibles pour prendre part dans toute manifestation où ils sont présents en tant qu'officiels.

3.3. Tâches du Commissaire de Course.

Le Commissaire de Course est responsable pour diriger la manifestation en accord avec les règlements FIVA, le programme et les conditions de la licence FIVA.

Le Commissaire de Course:

- aura à l'esprit la sécurité des concurrents, officiels et du grand public;
- s'assurera que la manifestation cause une gêne minimale aux autres usagers de la route;
- évitera toutes instructions concernant l'horaire de l'itinéraire qui puissent induire une confusion pour un concurrent ou inciter un concurrent à rouler dangereusement ou ignorer le code de la route et les limitations de vitesse.

Le Commissaire de Course est responsable de s'assurer que l'(les) observateur(s) de la manifestation est (sont) complètement tenu(s) informé(s) à tout moment du déroulement de la manifestation. Tout accident ou incident qui peut influencer

négativement sur le déroulement de la manifestation doit être communiqué par lui-même à l'(aux) observateur(s).

Lorsqu'un observateur FIVA est désigné pour une manifestation, le Commissaire de Course doit s'assurer que l'observateur soit au courant de tous ses déplacements à tout moment et qu'un moyen de communication fiable et rapide soit établi entre eux.

3.4 Pénalités par le Commissaire de Course.

Pénalités que le Commissaire de Course peut imposer:

Une exclusion ou des pénalités en temps ou des points de pénalités doivent être utilisées comme sanctions. L'usage de pénalités financières n'est pas autorisé.

Des concurrents seront disqualifiés par le Commissaire de Course pour n'importe laquelle des infractions suivantes: conduite dangereuse ou sans considération élémentaire pour les autres usagers de la route;

Des concurrents peuvent être disqualifiés ou encourir une moindre pénalité à la discrétion du Commissaire de Course pour n'importe laquelle des infractions suivantes:

- a) oublier de déclarer aux organisateurs tout accident ou incident durant le cours de la manifestation impliquant toute autre personne ou bien personnel;
- b) oublier de présenter un véhicule au contrôle de pré-départ comme stipulé dans les règlements;
- c) oublier de remplir les documents comme stipulé dans les règlements;
- d) toute fausse déclaration sur le formulaire d'inscription;
- e) faire remorquer ou transporter le véhicule en compétition sur toute partie de l'itinéraire, à moins d'une autorisation des organisateurs;
- f) être accompagné par un véhicule d'assistance ou utiliser une autre aide extérieure organisée, à moins d'une autorisation de l'organisateur;
- g) transporter toute personne non-autorisée autre que des officiels;
- h) oublier d'offrir l'occasion de doubler aux autres véhicules ou délibérément bloquer le passage;
- i) oublier de se présenter au départ officiel à l'heure de départ prévue;
- j) être incapable de conduire pour avoir consommé de l'alcool ou des drogues;
- k) toute conduite ou comportement qui pourrait préjudicier les intérêts de l'automobile historique ou tout comportement anti-sportif envers l'organisateur ou les autres participants.

3.5. Tâches du Secrétaire de la manifestation.

Le Secrétaire de la manifestation sera responsable de l'organisation durant la manifestation, et pour toutes les annonces nécessaires en relation avec cette manifestation.

Le Secrétaire s'assurera que les différents officiels sont au courant de leurs tâches et fournira l'équipement nécessaire.

3.6. Tâches des contrôleurs.

Tous les véhicules engagés dans une manifestation internationale seront examinés par des contrôleurs nommés par les organisateurs.

Les contrôleurs doivent être compétents de manière appropriée.

La base du contrôle doit être l'état des véhicules à prendre la route. Les véhicules doivent être examinés avant le départ de la manifestation et peuvent être examinés à tout moment de la manifestation si c'est jugé approprié par les organisateurs ou l'observateur FIVA.

3.7. Tâches de l'officier de liaison avec les équipages (CLO).

La tâche principale de l'officier de liaison avec les équipages est de fournir l'information ou les clarifications en relation avec les règlements et le déroulement de la manifestation aux participants.

3.8. Tâches des juges de fait.

L'organisateur peut nommer un ou plusieurs juges de fait qui sera(seront) responsable(s) de l'adhésion aux règlements de la manifestation, plus spécialement les règles de conduite.

Ils doivent être nommés et leurs noms doivent être publiés.

Les décisions des juges de fait sont sans appel.

4. PENALITES

4.1. Pénalisation.

Toute manquement au code des manifestations FIVA et/ou ses annexes, ou aux règlements de manifestations nationales et/ou ses annexes, ou aux règlements de la manifestation, commis par tout organisateur, officiel, conducteur ou autre personne ou organisation peut être pénalisé.

4.2. Echelle des pénalités.

Des pénalités peuvent être infligées comme suit dans l'ordre croissant de sévérité:

- avertissement.
- pénalité.
- exclusion.

Une pénalité est exprimée en temps ou points de pénalité.

L'exclusion peut être prononcée par le Commissaire de Course. Dans tous les cas, l'exclusion entraînera la perte des droits d'inscription.

5. TABLE DES MATIERES DES REGLEMENTS DE LA MANIFESTATION

Les titres dans ce document sont seulement pour faciliter les références.

1. Programme.

- Nom, date(s) de la manifestation.
- Date de début des inscriptions.
- Date et heure de clôture des inscriptions.
- Date, heures et lieu des contrôles administratifs.
- Date, heures et lieu des contrôles techniques.
- Date, heures et lieu de publication de la liste finale / liste de départ.
- Date, heure et lieu du départ de la manifestation.

- Date, heure et lieu de la publication des résultats provisoires/finaux.
- Date, heure et lieu de la cérémonie de remise des prix.
- 2. Organisation et description.**
 - Numéro de License FIVA
 - Logo FIVA
 - Brève description de la nature de la manifestation.
 - Nom de l'organisateur.
 - Adresse et détails de contact de l'organisateur.
 - Comité organisateur.
 - Nom de l'observateur FIVA
 - Noms de l'(des) observateur(s) national (aux)
 - Noms des officiels et détails de contact (téléphone, ...)
 - Noms des juges de fait, si présents.
 - Lieu et détails de contact des quartiers généraux.
 - Détails de contact en cas d'urgence
- 3. Inscriptions.**
 - Procédure d'inscription.
 - Nombre de participants accepté.
 - Détails de l'éligibilité des participants.
 - Détails des catégories et classes des véhicules.
 - Droits d'inscription (et ce qu'ils couvrent).
 - Détails de paiement.
 - Remboursements.
- 4. Assurance.**
- 5. Publicité.**
- 6. Carburant.**
 - Détails et lieux pour achat de carburant.
- 7. Contrôles administratifs.**
 - Documents à présenter.
- 8. Equipement.**
 - Règles spéciales pour tripmasters.
 - Règles spéciales pour équipement électronique.
 - Règles spéciales (si elles existent).
- 9. Détails de la manifestation.**
 - Départ et ordre de départ (Cérémonial).
 - Règles pour avoir recours à l'assistance/service.
 - Détails du (des) système(s) de navigation.
 - Détails des sections de régularité.
 - Détails des zones fermées à tout autre trafic pour sections de régularité.
 - Détails des contrôles.
 - Identification des officiels.
 - Procédure d'arrivée.
- 10. Résultats – Plainte.**
 - Détails de l'établissement des résultats.
 - Heures et lieu de la publication des résultats.
 - Coût & détails de l'introduction d'une plainte.
- 11. Prix.**
 - Prix – trophées
 - Trophée FIVA
 - Cérémonie de remise des prix.

- Annonce de la tenue exigée pour la cérémonie.

Annexe 1. Sommaire des Pénalités.

Annexe 2. Parking des remorques, etc.

Annexe 3. Liste des hôtels.